



La Ville de SAINTE MARIE DE RE
recrute
un Agent temporaire de police municipale (ASVP-ATPM)
Contrat saisonnier, du 15 juin 2024 au 15 septembre 2024

Placé sous l'autorité du responsable de police municipale, vous renforcez le service de police municipale pendant la saison estivale en tant qu'ASVP/ATPM.

A ce titre, vous serez amené à travailler selon un emploi du temps adapté aux circonstances locales.

- Horaires décalées, travail le week-end, les jours fériés et les soirées.
- Travail en extérieur,
- Port d'une tenue spécifique à la fonction,
- Agrément par le Préfet, le Procureur de la République et assermentation par le juge du Tribunal d'Instance.

MISSIONS :

- Surveillance de la voie publique (plages, marché et secteurs commerçants) et assistance temporaire de police municipale
- Contrôler et faire respecter la réglementation relative au stationnement payant et gênant (stationnement gênant ou abusif, arrêt minute) - relevé des infractions par GVE.
- Assurer la sécurité aux abords de l'établissement scolaire (entrée et sortie des classes),
- Participer aux cérémonies, manifestations et festivités organisées sur la commune,
- Mission de proximité, informer, renseigner les administrés et les usagers de la route
- Contrôler les autorisations de voirie
- Patrouille VTT / pédestre

PROFILS RECHERCHES :

- Disponibilité, rigueur, discrétion, être à l'écoute et savoir renseigner les usagers,
- Aptitude à travailler en équipe et à être autonome,
- Sens du service public,
- Qualités relationnelles et rédactionnelles requises.
- Permis de conduire B exigé
- Une expérience précédente dans un poste équivalent sera apprécié
- Casier judiciaire vierge
- Aptitude physique

Merci d'adresser vos candidatures (lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes), avant le 14 février 2024 à :

Madame le Maire – MAIRIE – 32 rue de la République – CS 20010 – 17740 SAINTE MARIE DE RE ou par mail à info@saintemariedere.fr